

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE, Adjoints - Monsieur Thierry **BONVOISIN** - Monsieur Pascal **DROCCHI** - Monsieur Alain **FAURE** - Madame Catherine **FILIPOV** - Monsieur Jean-Paul **HAUVEL** - Monsieur Jean-Claude **LE MOINE** - Madame Michelle **LEGRY** - Madame Martine **LETARTRE** - Monsieur Olivier **PONTHIEU** – Madame Nathalie **NGUYEN** – Monsieur Philippe **GANNE**.

Conseiller excusé : M Michel DABOUT donne pouvoir à M Michel MARESCOT –

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHIEU

## • Informations de Monsieur le Maire

- Remerciements : MFR Vimoutiers, Conférence Saint Vincent de Paul, les restos du cœur, l'hippodrome de Clairefontaine remercient la commune pour les subventions qui leur ont été allouées.
- **SDEC** : La commune va percevoir 7 548.29€ (taxe sur l'électricité) en 2014. Ce versement annuel est amené à disparaître dans les 3 ans à venir, les aides se limitant ensuite à celles proposées par le SDEC à l'occasion de travaux programmés.

- Confortement de la falaise lors de la dernière réunion publique du 30 août plusieurs questions ont été posées en voici les réponses :

En ce qui concerne les **clous et drains** : aucune interaction possible avec les fondations des maisons et constructions car ils seront implantés avec une inclinaison de façon à passer à plusieurs mètres sous les fondations

La **corrosion des barres** est prise en compte dans la conception sous forme d'une épaisseur d'acier sacrifiée à la corrosion. Elle sera pérenne 20, 50 ou 100 ans

En ce qui concerne le passage dit « tunnel » dans le projet, des réflexions sont d'ores et déjà menées pour l'entrée de la lumière à travers ce passage donnant accès à l'escalier.

Les dalles lumineuses sur la place des Dunes ne seront certainement pas faites

Pour l'escalier actuel : il n'est pas aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) la création d'un nouvel escalier plus large permettra l'élargissement de la promenade en contrebas

## • Création supplémentaire de deux postes d'Adjoints – indemnités

Monsieur le Maire informe que compte tenu des différents projets en cours, de la complexité de la gestion au quotidien d'une mairie et des multiples litiges à résoudre, la création de deux postes supplémentaires permettraient à chacun d'être investis de suivi de dossiers et d'avoir une meilleure acuité des différents objectifs à atteindre pour notre commune.

Ils seront indemnisés selon le taux minima qui représente 8.25% de l'indice brut 1015 et une majoration de 50% leur est accordée pour les communes classées touristiques, lorsque la population totale est inférieure à 5 000 habitants. Cette indemnité est effective au 11 septembre 2014. Toutefois le budget nécessaire pour les 4 adjoints n'étant pas alloué pour l'année 2014, **Messieurs Pascal DROCHHI et Thierry BONVOISIN nouveaux Adjoints** ne seront indemnisés que sur la base d'une ½ indemnité chacun et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Les deux nouveaux adjoints ont obtenus 15 voix /15.

- **Changement de nom de la place des Dunes**

Monsieur le Maire propose que la place des Dunes sise à l'extrémité de la rue de la Cabine devienne la **Place du Guettoir**, appellation historique de cet endroit d'où les femmes de pêcheurs attendaient leurs maris de retour de la pêche. A cette époque les embarcations appelées «plattes » ou « plates » à fond plat étaient remontées sur la grève par un cabestan.

René RAVAUT est d'ailleurs à l'origine d'une œuvre (exposée au salon des artistes Français de 1912) qui reprend cette curiosité historique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal cette dénomination et d'engager les frais nécessaires pour en assurer la communication.

- **Nom de l'école**

Proposition de donner à notre école le nom d'un Villervillais, Monsieur Patrick GRAINVILLE. La commune pourrait ainsi lui rendre hommage pour son œuvre littéraire marquée notamment par le prix Goncourt 1976 (4ème roman : les Flamboyants). M Patrick GRAINVILLE a vécu toute son enfance à Villerville et son père, Jacques GRAINVILLE a été Maire durant 36 ans. L'école est nommée « **Ecole publique primaire Patrick GRAINVILLE** ».

- **Loyer appartement communal rue de Landal**

Le logement sis au 5 rue de Landal au rez de chaussée porte à droite était en mauvais état et n'était plus habité depuis bon nombre d'années, faute d'y intervenir pour en restructurer l'assise au niveau des caves.

Une famille de 6 enfants et leur maman ont décidé de venir emménager à Villerville dont 5 enfants viennent d'être scolarisés.

Afin d'y répondre et de sauver notre école, l'appartement a été refait à neuf après intervention urgente d'un maçon pour consolider par IPN la structure de l'immeuble depuis les caves.

Monsieur le Maire PROPOSE que le loyer soit de **650€ mensuel** et qu'un mois de loyer en garantie soit demandé.

- **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa demande, la SCI Groupement Foncier Agricole de la ferme du Château propose de céder gratuitement à la commune une partie du terrain agricole situé à l'ouest de la jonction de la RD 513 et du début du chemin des Terrois ceci afin de sécuriser cet endroit dont la visibilité est réduite. De même, le tourné depuis la RD 513 en venant de Trouville en sera nettement amélioré.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été sollicité près de l'EURL Emmanuel de FERAUDY après une visite sur site en présence du responsable technique de la commune et qui propose son intervention pour un montant de **2736 € TTC**.

- **Achat immobilier (Musée rue du Gal Leclerc)**

Suite à un entretien en mairie le 9 août dernier puis à la visite sur site du Conseil Municipal en date du dimanche 17 août, Monsieur Le Maire a proposé, dans les termes précis dont l'a investi les conseillers municipaux, l'achat du bien cadastré section B n° 884 et 885 d'une superficie globale de 959 m<sup>2</sup>

Par pli des vendeurs reçu le 11 avril 2014, Monsieur le Maire informe qu'un accord de principe a été proposé en retour pour cet achat immobilier.

Un avis d'évaluation est sollicité près de France Domaines. **Le prix hors frais notariés est fixé à 350 000 €**. Les études de Mes Graillot – Bertol et Me Lemée sont chargées de la rédaction de l'acte d'achat.

- **Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un premier projet avait été mené par le Cabinet NIS (NEILL INGENIERIE SERVICES) de Caen afin de mener une **réflexion d'ensemble sur le Centre Bourg**, opération financée à l'époque par la Région Basse Normandie : attractivité, mise en valeur du secteur mairie-église, sens de circulation, points spécifiques d'arrivée au bourg des secteurs du calvaire et du musée comme entrées de ville....

Ce dossier était alors resté à l'état d'esquisses puisque, malheureusement, les inondations de la commune en date du 1<sup>er</sup> juin 2003 impliquaient alors une nouvelle priorité fondée sur la remise en état des lieux, lancer des études pour mieux comprendre le phénomène et trouver une réelle solution au confortement de notre falaise.

Après accord de principe du Conseil Municipal en réunion Plénière du 12 août dernier, Monsieur le Maire a reçu en mairie le Directeur du cabinet NAMO afin de lui exposer la demande du Conseil et les objectifs à atteindre pour la mise en valeur des entrées de notre commune. Un devis lui était également sollicité pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ces études pré opérationnelles de mise en valeur de la centralité porteraient sur :

- La réorganisation du secteur de la mairie
- La rupture du caractère routier et passant du site
- La réalisation d'un petit programme commercial
- L'amélioration de l'attractivité et des fonctionnalités piétonnes et le renforcement de l'offre de stationnement

**Accord du Conseil pour le devis fixé à 4 200 € HT et le rapport à établir sous deux mois.**

- **Locaux vacants - instauration de la THLV**

Cette taxe assujettit à la taxe d'habitation les locaux vacants depuis plus de 2 années (contre 5 auparavant) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

L'occupation momentanée (inférieure ou égale à 30 jours) au cours de l'année ne remet pas en cause la situation de vacance du logement. Bien que l'objectif premier de cette THLV soit l'incitation à la location, elle peut constituer une ressource nouvelle non négligeable.

La DGFiP vient de créer un traitement automatisé de transferts de données relatif aux locaux vacants. La Commune qui a fait une demande par l'intermédiaire de son comptable public, peut obtenir des données à caractère personnel et lutter contre la vacance des locaux situés sur le territoire de la commune.

- **Archivage – convention**

Le nombre total d'archives à traiter est de 94.5 mètres linéaires. Plusieurs propositions sont faites, la proposition à retenir pourrait être le forfait de 3 jours pour un montant de 180€ par jour déplacement compris et hors achats de matériel restant à la charge de la commune.

La convention a pour objet l'adhésion de la commune de Villerville au service Archives du Centre de Gestion et la définition des modalités d'intervention de ce service.

Le service Archives du centre de gestion s'engage à assurer les missions suivantes :

- Traitement des archives intermédiaires et historiques (tri, élimination, classement...)
- Préparation des éliminations
- Préparation du dépôt des archives les plus anciennes aux Archives Départementales du Calvados

- Constitution d'un tableau de gestion des archives
- Rédaction d'une procédure d'archivage
- Conseils auprès des agents de la collectivité
- Organisation des locaux d'archivage.

**Accord du Conseil.**

Pour extrait certifié conforme  
LE MAIRE  
Michel MARESCOT